

Annexe II d**Tableau de correspondance d'épreuves**

Brevet d'études professionnelles des métiers de la production mécanique informatisée défini par l'arrêté du 6 décembre 2001 (Dernière session 2010)	Brevet d'études professionnelles Production Mécanique défini par le présent arrêté. (1ère session 2011)
Épreuve EP1/U1 Analyse et exploitation de données techniques (1) Ou Épreuve EP2/U2 Préparation d'une fabrication (1)	Épreuve EP1/U1 Analyse et exploitation de données et préparation d'une production
Épreuve EP3/U3 Mise en œuvre d'une fabrication et assemblage	Épreuve EP2/U2 Prise en charge d'un poste de production de produits mécaniques

(1) Le bénéfice soit de EP1 Analyse et exploitation de données techniques, soit de EP2 Préparation d'une fabrication du diplôme régi par l'arrêté du 6 décembre 2001 est reporté sur l'épreuve EP1/U1, Analyse et exploitation de données et préparation d'une production du présent diplôme. Si un candidat est bénéficiaire des deux épreuves, la note à reporter comme bénéfice est la note la plus élevée.